

Appel à contribution 2016

Mettre en place une Formation des Aidants sur son territoire

Programme d'action national de Formation des Aidants
Association Française des Aidants
avec le soutien de la CNSA

L'Association Française des Aidants, avec le soutien de la CNSA, déploie un programme national de Formation des Aidants porté par une pluralité d'acteurs locaux. Cet appel à contribution invite les structures à contribuer avec nous à la mise en œuvre de ce programme pour lequel nous nous engageons à vous apporter **un financement, des contenus et un appui opérationnel.**

Avec le soutien de la

Contexte

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, voire négative ou parfois même condescendante, elle milite pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place. Faisant suite à la signature d'un accord-cadre avec la CNSA, le dispositif de formation des aidants développé par l'Association Française des Aidants est l'une des modalités de réponses permettant cette prise en compte et proposant un accompagnement circonstancié des proches aidants

Qui sont les aidants ?

On appelle proches aidants toutes les personnes non professionnelles qui accompagnent de manière régulière et fréquente un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance du fait de l'âge. Cet accompagnement permanent ou non peut prendre différentes formes notamment : nursing, soins, activités domestiques, accompagnement dans les déplacements, démarches administratives, communication, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique.

Pourquoi former les aidants ?

On devient proche aidant pour différentes raisons et souvent malgré soi, sans même le savoir parfois et presque toujours sans y être préparé. Sans avoir eu le temps de se questionner non plus, de prendre un certain recul afin d'analyser la situation pour mieux la comprendre. Il ne s'agit pas de former les aidants à se substituer aux professionnels ; bien au contraire ! La formation est un temps pour soi, un chemin dans lequel on s'aventure pour y puiser ses propres réponses.

Les grands principes de cette formation

La formation est un processus singulier et à part entière, proposant une progression pédagogique pour atteindre des objectifs. Elle anime les motivations personnelles, invite au questionnement et à la mise en perspective de son expérience d'aidant dans une dynamique de réflexion et d'élaboration collective. Elle permet d'acquérir ou d'approfondir ses connaissances, favorise le développement des capacités d'adaptation et des compétences. La formation doit en outre permettre de réinvestir dans la relation au proche ces apports, ces méthodes et ces apprentissages.

Ce parcours de formation développé par l'Association Française des Aidants se veut être une formation active et non normative prenant en compte l'individualité de chacun. Ce parcours s'appuie sur les personnes, sur ce qu'elles font et là où elles en sont, pour cheminer avec elles vers où elles souhaitent aller. Il s'agit par-là d'éviter toute approche moralisatrice et/ou voulant normaliser les conduites, de bannir les faux-bons conseils mais plutôt d'accompagner les personnes dans un chemin leur permettant, avec leurs propres ressources, de mieux appréhender la relation à l'autre et le rapport à soi-même. Cette formation est entièrement gratuite pour les participants.

Quels objectifs ?

- Permettre aux proches aidants de maintenir ou de retrouver une relation à l'autre et un lien à leur vie sociale, personnelle et professionnelle satisfaisants
- Développer la capacité à agir des aidants
- Participer au développement social local de l'accompagnement des proches aidants sur les territoires

Qui peut mettre en place une Formation des aidants ?

Cet appel à contribution s'adresse :

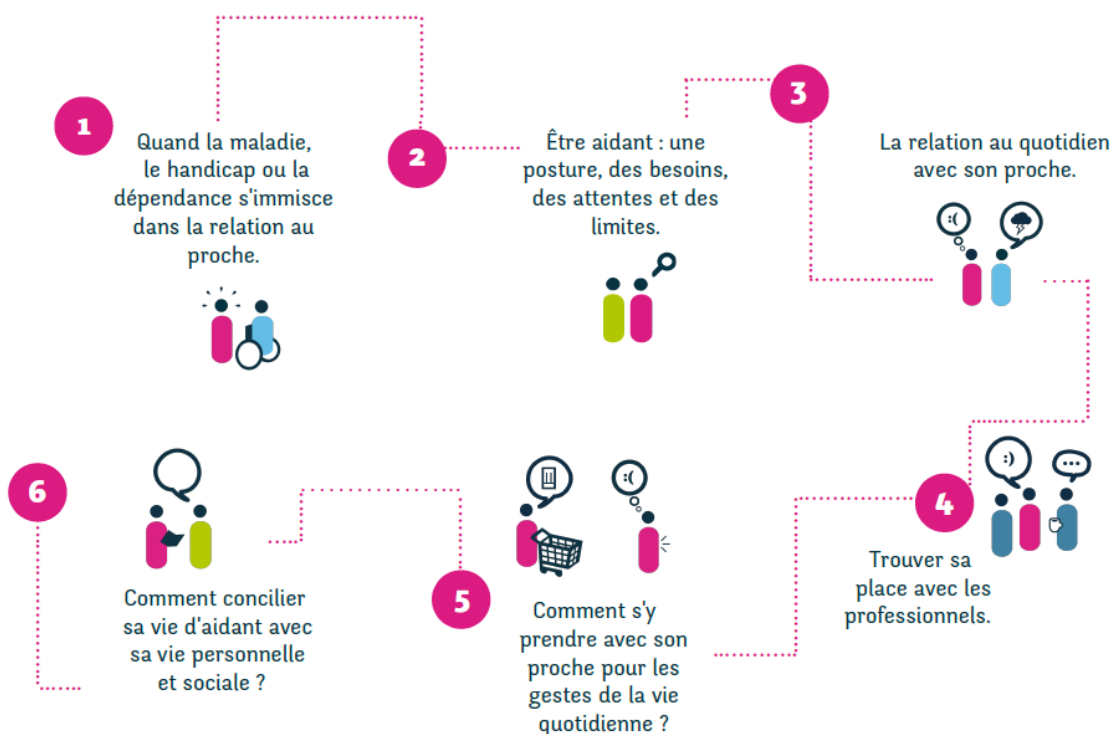
- Aux organismes à but non lucratif (associations, fondations, collectivités ou autres organismes)
 - Aux Conseils départementaux, municipalités, CCAS, CLIC, (non conventionnés avec la CNSA sur un volet formation des aidants)
 - Aux plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants
 - Aux SAAD, SSIAD, SPASAD
 - Aux SESSAD, SAMSAH et SAVS
 - Aux réseaux de santé et centre hospitaliers
 - Aux organismes et centre de formation de statut juridique association loi 1901
 - Aux associations de malades ou de familles



Le dispositif

Le parcours de formation comprend six modules de trois heures chacun, soit un programme de formation de dix-huit heures au total.

Les modules s'adressent aux personnes qui accompagnent quotidiennement un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance, et ce quel que soit son âge. Elle ne s'adresse pas exclusivement aux membres de la famille mais concerne également les amis et les voisins. En revanche, elle ne s'adresse pas aux bénévoles des associations, ni aux professionnels.



Vous trouverez dans l'extrait du Cahier des Charges en annexe toutes les informations relatives à la philosophie et aux modalités de mise en place de ces sessions de Formations des Aidants.

Critères d'appréciation

- Partager des valeurs communes sur les questions de prise en compte des proches aidants
- Volonté de proposer une démarche d'accompagnement des proches aidants
- Etre en capacité structurelle de mettre en œuvre l'action

Modalités de mise en place du programme (cf. synthèse cahier des charges en annexe)

- S'appuyer sur le cahier des charges qui fixe le cadre de la mise en œuvre
- Adhérer à l'Association Française des Aidants
- Participer à la formation gratuite des porteurs de projets et des formateurs
- Bénéficier des outils et du suivi opérationnel de l'Association Française des Aidants
- Bénéficier du financement maximum de l'Association Française des Aidants de **2300€** pour chaque session de six modules mise en place

Comment répondre ?

Pour faire acte de candidature, la structure porteuse doit nous transmettre le dossier à compléter. L'ensemble des rubriques doivent être renseignées et les pièces jointes suivantes obligatoirement jointes au dossier :

- Copie des statuts
- Copie des derniers comptes annuels
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Pièce facultatives à joindre au dossier : rapport d'activité, plaquette de présentation, articles de presse, CV et références du formateur...

Le dossier ci-joint est à remplir et à renvoyer en deux exemplaires :

- **Avant le 20 juin 2016** pour une mise en place de l'action à partir d'**octobre 2016**
- **Avant le 19 septembre 2016** pour une mise en place de l'action à partir de **janvier 2017**

A envoyer en deux exemplaires (un par mail et un autre par voie postale) aux adresses suivantes :

Adresse postale :

*Association Française des Aidants
Appel à contribution 2016 Formation des Aidants
250 bis, boulevard Saint-Germain
75007 Paris*

Adresse mail :

sebastien.coraboeuf@aidants.fr / Objet du mail : AAC 2016 Formation des aidants

Calendrier

Date limite d'envoi des dossiers	Date de la réponse	Prises de contact / Convention de partenariat	Date de la journée de présentation pour le/la porteur de projet*	Dates de formation pour le formateur/la formatrice*	Lancement de la Formation des Aidants
Lundi 20 juin 2016	Vendredi 1 ^{er} juillet	Juillet 2016	6 septembre 2016	Les 15 et 16 septembre 2016	A partir d'octobre 2016
Lundi 19 septembre 2016	Vendredi 30 septembre	Octobre 2016	17 novembre 2016	Les 28 et 29 novembre 2016	A partir de janvier 2017

*Auront lieu sur Paris. Les journées de présentation ainsi que les formations sont gratuites.

VOUS TROUVEREZ LE DOSSIER A COMPLETER JOINT PAR MAIL OU A TELECHARGER SUR LE SITE :

www.aidants.fr

Annexe :



Ci-après en annexe la synthèse du cahier des charges de la Formation des Aidants

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, voire négative ou parfois même condescendante, elle milite pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place.

Forte de son réseau d'adhérents dans toute la France, elle propose :

Aux aidants

Du soutien par les Cafés des aidants[®]

Les Cafés des Aidants sont des temps et des lieux pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial.



Des formations

Les modules de formation proposent de réfléchir à ce que représente la relation d'aide à son proche, de repérer les difficultés que pose la situation et de développer sa capacité à agir.

Du prendre soin par des ateliers santé

Les ateliers santé sont des temps d'échanges et de mise en pratique autour de l'impact de la relation d'aide sur sa santé (physique, psychologique, sociale).

Ces actions animées par des professionnels formés par l'association ont pour objectifs de trouver des réponses à ses questions et des clés pour mieux vivre sa situation d'aidant.

Aux professionnels

Des formations professionnelles



Les formations proposées aux professionnels de l'aide, de l'accompagnement et du soin visent à renforcer la prise en compte des aidants dans l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap et à favoriser le développement d'actions d'accompagnement des aidants.

Des outils, de l'accompagnement, du conseil, etc.

Forte de son ancrage, elle développe un réseau avec et aux côtés des aidants

L'Association Française des Aidants est une porte d'entrée sur la question des aidants. C'est la raison pour laquelle elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs traitant de la question des proches aidants pour trouver des réponses concrètes et diverses localement et en fonctions des besoins de chacun.

Les aidants eux-mêmes sont partenaires de l'association, en adhérant et en devenant parties prenantes du projet associatif.

L'Association Française des Aidants se mobilise pour que :

- les aidants ne soient pas assignés à leur rôle d'aidant
- les personnes en difficulté de vie puissent disposer des aides et des soins requis par leur état de santé
- les aidants continuent à être avant tout des parents, des enfants, des conjoints, des amis, ...
- les aidants conservent une vie familiale, professionnelle, des loisirs, et restent en santé

CONTEXTE DU PROJET

Un accord-cadre avec la CNSA

Le projet de formation des Aidants de l'Association Française des Aidants est contractualisé par la signature d'un accord-cadre entre ladite association et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Outre les engagements unilatéraux ou réciproques des parties prenantes, cet accord-cadre définit la nature et les objectifs globaux attendus de la formation ainsi qu'un plan de financement national.

Qu'est-ce que la CNSA ?

Ses missions :

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est un établissement public créé par la loi du 30 juin 2004. La loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 a précisé et renforcé ses missions. Mise en place en mai 2005, la CNSA est, depuis le 1er janvier 2006, chargée de :

- *Financer les aides en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées*
- *Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps*
- *Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation pour suivre la qualité du service rendu aux personnes¹*

Ses objectifs :

Les objectifs opérationnels de la CNSA sont de rendre plus adéquates les réponses individuelles et collectives aux attentes et besoins des personnes ; chercher à objectiver les besoins et évaluer l'impact des réponses apportées, partager l'information et rendre les enjeux intelligibles ; avoir une démarche participative avec les acteurs locaux et développer la mutualisation des pratiques².

Financement de la CNSA

Le programme d'action national est financé en partie par la CNSA. L'Association Française des Aidants quant à elle financera les structures adhérentes porteuses du projet pour la mise en place d'une ou de plusieurs sessions de formation.

Le programme d'action

L'accord-cadre définit un programme d'action issu de la réflexion menée par l'Association Française des Aidants et appuyée par celle de la CNSA. En effet, plusieurs questions, parfois complexes, peuvent se poser quand on devient aidant. Certaines d'entre elles sont fondamentales : comment conserver une qualité de relation au proche ? Comment conserver un espace de vie pour ne pas être réduit au rôle d'aidant ? L'altération du lien initial au proche et celle du lien à la société peuvent en effet constituer des causes majeures de souffrance. La formation peut, dans certaines situations, constituer un outil intéressant pour y faire face et trouver des réponses.

¹ Les phrases en italiques qui précèdent l'annotation trouvent leur source sur le site de la CNSA :

http://www.cnsa.fr/rubrique.php3?id_rubrique=14

² Idem : http://www.cnsa.fr/rubrique.php3?id_rubrique=17

L'évaluation de l'action

L'accord-cadre présenté ci-dessus définit de nombreux indicateurs d'évaluations tant qualitatifs que quantitatifs. Ces indicateurs seront utilisés afin de dresser des bilans de mi-parcours tout autant que d'établir une évaluation globale et finale de l'ensemble du programme d'action. Il sera précisé ci-après, dans ce cahier des charges, les indicateurs et les modalités d'évaluation qui seront appliqués localement pour chaque formation se mettant en place. Ils seront ensuite centralisés par l'Association Française des Aidants afin de dresser un bilan et une évaluation nationale de cette action. Cette évaluation devra s'attacher à vérifier auprès des aidants les impacts de la formation dans leur vie quotidienne.

Le Comité de suivi

Enfin, afin d'assurer le suivi de l'action par des acteurs hétérogènes et d'en assurer la meilleure mise en application de manière concertée et constructive, un Comité de suivi sera constitué et réuni à plusieurs reprises sur la période de déploiement de ce projet de formation des Aidants.

Lien vers l'accord-cadre : [http://www.cnsa.fr/documentation/accord_cadre_cnsa -
association_francaise_des_aidants_2014_2017.pdf](http://www.cnsa.fr/documentation/accord_cadre_cnsa_-_association_francaise_des_aidants_2014_2017.pdf)

LE PARTENARIAT AVEC LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Avant de mettre en place ensemble une session de Formation des Aidants, les potentiels porteurs de projet et l'Association Française des Aidants prennent le temps d'échanger afin de s'assurer mutuellement qu'ils partagent une vision commune sur les questions liées à la thématique des aidants.

La signature d'une convention de partenariat

La mise en place d'une session de Formation des Aidants sera formalisée par la signature d'une convention de partenariat afin de définir les engagements réciproques. Pour chaque nouvelle session de formation supplémentaire un avenant à la convention initiale sera signé.

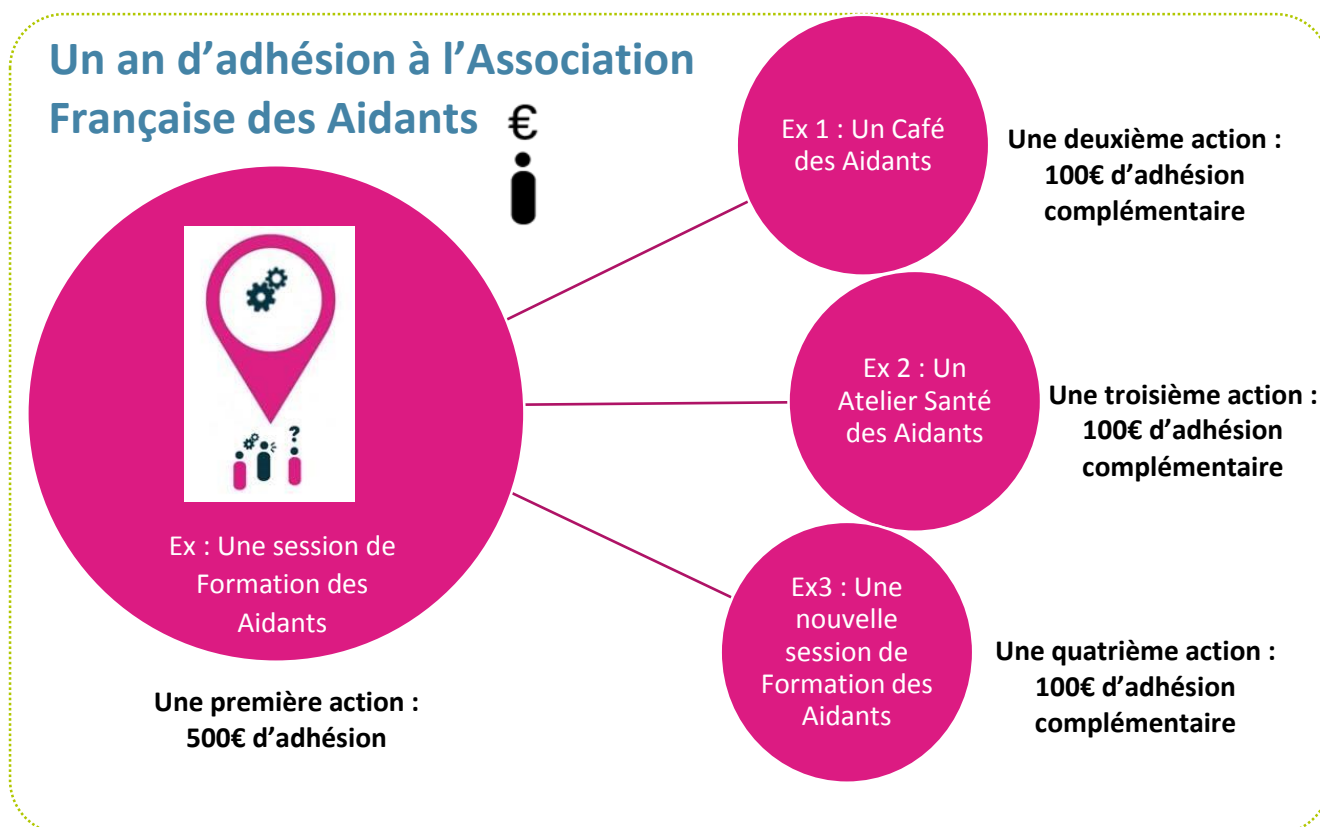
Une adhésion

L'adhésion à l'Association Française des Aidants est un engagement militant des structures porteuses qui, à travers l'adhésion, partagent et portent les valeurs de l'association en termes d'accompagnement des aidants. La signature de la convention de partenariat vaut adhésion à l'Association Française des Aidants.

La cotisation annuelle de 500€ comprend une mise à disposition d'outils ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour la mise en place de ou des action(s).

S'agissant des structures déjà porteuses d'un Café des Aidants ou d'Ateliers Santé, étant adhérentes à l'Association, la cotisation pour la mise en place des Formations des Aidants s'élève à **100 €/an**.

Toute structure désireuse de développer d'autres actions (Café des Aidants® ou Ateliers Santé) sur la même année une cotisation complémentaire de 100€ sera demandée pour chaque nouveau projet.



Un engagement

1 - L'Association Française des Aidants s'engage à :

→ **Mettre à disposition la méthodologie complète, ainsi qu'un appui à sa mise en œuvre**

A partir de cette méthodologie, l'association apporte conseil au porteur de projet pour la mise en place de l'action, en s'appuyant sur des outils testés.

Le chargé de mission *Formation des Aidants* se tient à la disposition du chargé de projet pour le conseiller sur les aspects organisationnels, de communication, de coordination avec les formateurs, de la préparation du programme, de l'évaluation, etc.

→ **Proposer une pédagogie pertinente et testée au préalable**

Par ce partenariat, la structure accède à une pédagogie mûrement réfléchie par des experts de la formation et de l'accompagnement et éprouvée auprès d'un public d'aidants aux situations très diversifiées.

→ **Mettre en réseau et faire collaborer les différents porteurs de projet et formateurs**

Afin d'enrichir le programme d'action et pour permettre aux professionnels de faire évoluer leur pratique, l'Association Française des Aidants favorise les échanges entre les formateurs (ainsi que des porteurs de projet) par le biais de temps de rencontres entre ces professionnels membres du Réseau.

→ **Mettre à disposition des outils :**

- **Mallette de conduite de projet :**

Comportant l'ensemble des outils nécessaires à la tenue de l'action, permettant son pilotage et sa coordination.

- **Mallette de communication**

- Un guide pratique pour la communication
- Une affiche et un flyer type « Formation des Aidants » ainsi que des éléments de charte graphique
- Des modèles de courriers institutionnels
- Un communiqué de presse

- **Mallette pédagogique**

Comprenant l'ensemble des outils pédagogiques, des scénarios, des programmes, des questionnaires, des références théoriques, des outils de suivi des présences, ainsi qu'un livret pédagogique pour les aidants.

- **Mallette de bilan**

- Le questionnaire stagiaire vierge pour la fin du module 2
- Le questionnaire stagiaire vierge pour la fin du module 6
- Tableau de saisie pour l'évaluation + notice
- Tableau de suivi financier + notice

→ **Apporter un financement à l'action**

L'Association Française des Aidants s'engage à financer chaque session de formation – conventionnée et mise en place entièrement – à hauteur de **2300€** (selon les modalités fixées dans la convention de partenariat). Ce financement s'adresse uniquement aux associations, fondations, collectivités ou organismes à but non lucratif.

Pour plus de détails voir page 22 – Le Financement.

→ **Proposer des tarifs préférentiels sur les formations du Centre de formation de l'Association Française des Aidants**

L'Association propose des formations construites sur mesure en intra et inter-établissements, en fonction des attentes et des besoins spécifiques des structures sur la prise en compte des aidants.



Pour en savoir plus et consulter le programme : www.aidants.fr

→ **Proposer des actions complémentaires à la formation des aidants**

Les Cafés des Aidants® :

Les Cafés des Aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'informations, de rencontres et d'échanges pour les proches aidants. Animés par un travailleur social et un psychologue dans un cadre convivial, ils permettent aux aidants de trouver des réponses à leurs questions et des clés pour mieux vivre leur quotidien. L'Association Française des Aidants apporte aux porteurs de projets une méthodologie, une expertise, des outils et des formations. Elle propose également la mise en réseau de tous les Cafés des Aidants et s'assure de la cohérence du dispositif au niveau national.

Les ateliers santé :

Les Ateliers Santé sont des temps d'échanges et de mise en pratique autour de l'impact de la relation d'aide sur la santé des proches aidants. Les ateliers se divisent en deux temps :

1. Un temps de sensibilisation grand public centré sur la **thématique de la santé** des proches aidants sous différents forme (une conférence, un film-débat, un spectacle théâtral...)
2. Un deuxième temps avec trois ateliers animés par des professionnels, donnent aux aidants la possibilité de prendre un temps pour eux, de réfléchir aux impacts que leur rôle d'aidant peut avoir sur leur santé, d'échanger et de trouver des réponses concrètes, pour eux et pour leur proche. Chaque atelier prévoit **un temps d'échange** autour d'un axe de la santé et **une activité de sensibilisation**. Ils sont construits autour des **trois piliers de la santé** (santé physique, psychologique, sociale).

2 - La structure porteuse de l'action s'engage à :

- Respecter la méthodologie fournie
- Inscrire le formateur à la formation (gratuite) s'il n'y a pas encore assisté
- En cas de questions, ou de difficultés rencontrées lors de la préparation ou de la conduite des actions, contacter son référent à l'Association Française des Aidants
- A faire mention de l'Association Française des Aidants comme ayant conçu ce dispositif dans toutes ses communications (dont les échanges avec la presse)
- A utiliser les supports de communication de la Mallette de communication en y respectant les mentions telles qu'elles y sont écrites
- A faire apparaître le logo de l'Association Française des Aidants ainsi que celui de la CNSA (« avec le soutien de la CNSA ») dans toutes les diffusions écrites et documents externes
- Transmettre le bilan de l'action, le suivi financier et ses justificatifs (pour la nature et les modalités précises des engagements, se référer à la *Convention de Partenariat*)
- A respecter la propriété intellectuelle de l'Association Française des Aidants et de la Formation des Aidants dont l'association demeure la seule détentrice des droits.

LA FORMATION DES AIDANTS :

L'APPROCHE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS

Le dispositif de formation à destination des proches aidants développé par l'Association Française des Aidants s'inscrit dans le projet plus global porté par l'association qui est celui de militer pour la reconnaissance de la place et du rôle des aidants dans la société. La formation est **l'une des réponses**, parmi d'autres, pouvant être apportée aux proches aidants afin que ces derniers **puissent garder autant que possible leur identité de proche sans s'enfermer dans celle d'aidant**.

Cette vision est portée par l'Association Française des Aidants ainsi que par les différentes structures partenaires au niveau local. Le présent projet de formation s'inscrit dans cette démarche et cette philosophie.

Pourquoi former les proches aidants ?

Proposer un accompagnement en formation aux proches aidants afin qu'ils puissent :



- Réaliser ce que représente pour eux la relation d'aide à un proche
- Se questionner et analyser les situations vécues dans la relation au proche
- Repérer ce qui pose difficulté
- Trouver les réponses adéquates à leurs situations
- Mieux connaître les ressources existantes près de chez eux
- Développer leur capacité à agir

Les grands principes de la formation

La formation est un processus singulier et à part entière, proposant une progression pédagogique pour atteindre des objectifs. Elle anime les motivations personnelles, invite au questionnement et à la mise en perspective de son expérience d'aidant dans une dynamique de réflexion et d'élaboration collective. Elle permet d'acquérir ou d'approfondir ses connaissances, favorise le développement des capacités d'adaptation et des compétences. La formation doit en outre permettre de réinvestir dans la relation au proche ces apports, ces méthodes et ces apprentissages.

Ce parcours de formation développé par l'Association Française des Aidants se veut être une formation active et non normative prenant en compte l'individualité de chacun. Ce parcours s'appuie sur les personnes, sur ce qu'elles font et là où elles en sont, pour cheminer avec elles vers où elles souhaitent aller. Il s'agit par-là d'éviter toute approche moralisatrice et/ou voulant normaliser les conduites, de bannir les *faux-bons* conseils mais plutôt d'accompagner les personnes dans un chemin leur permettant, avec leurs propres ressources, de mieux appréhender la relation à l'autre et le rapport à soi-même.

La pédagogie du parcours de formation



● Les méthodes pédagogiques

Le parcours de formation privilégie une approche heuristique de la formation. En ce sens, la dynamique de travail sera celle de l'analyse des pratiques comportant une part d'apports théoriques.

Cette analyse se fera à partir de situations proposées aux aidants ainsi que de leurs situations propres qu'ils seront invités à questionner et à analyser collectivement. Les éléments théoriques seront apportés selon les échanges et en fonction des parcours des aidants présents. Cette approche souhaite entraîner une évolution des représentations, une clarification de ce qui se joue dans les situations, un enrichissement des connaissances ainsi que la construction d'un savoir commun et partagé entre les aidants.



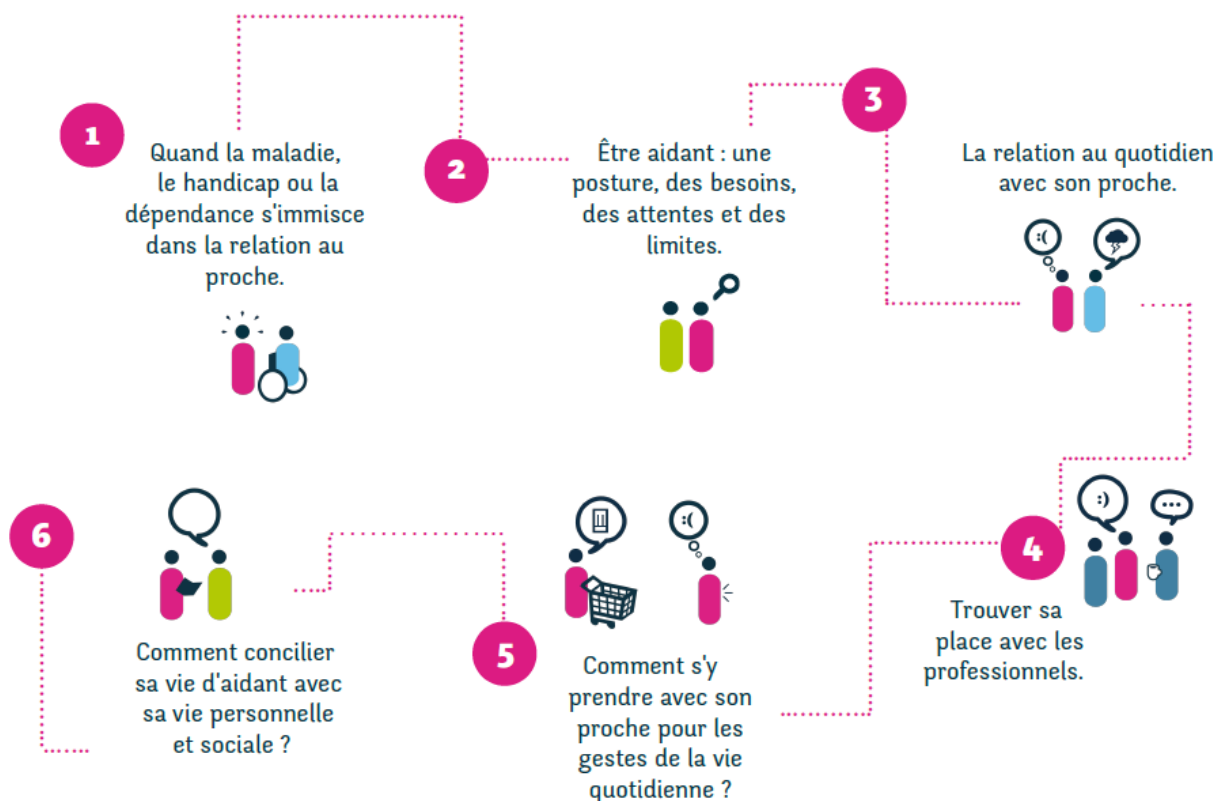
Le parcours de formation ●

Le parcours de formation comprend **six modules de trois heures chacun**, soit un programme de formation de **dix-huit heures au total**. Cependant, compte tenu de la disponibilité des aidants tout autant que leur sensibilité à l'égard de chacun des modules, il est convenu que seuls les deux premiers modules sont obligatoires. Les quatre autres modules sont donc optionnels pour chacun des aidants selon leurs disponibilités et leur volonté d'assister à chaque module après une présentation des objectifs et des contenus.

Malgré tout, il est important de rappeler aux aidants que la formation est un processus s'inscrivant sur la durée et qu'assister aux six modules permet une meilleure assimilation et une meilleure appropriation des contenus et des analyses proposées.

Le nombre maximal de participants sera de 13 personnes/module afin qu'un temps de parole suffisant puisse être donné à chacun. **Le nombre minimal de participants sera de 5 personnes** car en dessous de ce nombre, cela peut entraîner des difficultés dans l'animation et dans la mise en place d'un cadre « formation ».

Les modules de formation



Les modules s'adressent aux personnes qui accompagnent quotidiennement un proche malade ou en situation de handicap ou de dépendance, et ce quel que soit son âge. Elle ne s'adresse pas exclusivement aux membres de la famille mais concerne également les amis et les voisins. En revanche, elle ne s'adresse pas aux bénévoles des associations, ni aux professionnels.

Les objectifs pédagogiques généraux

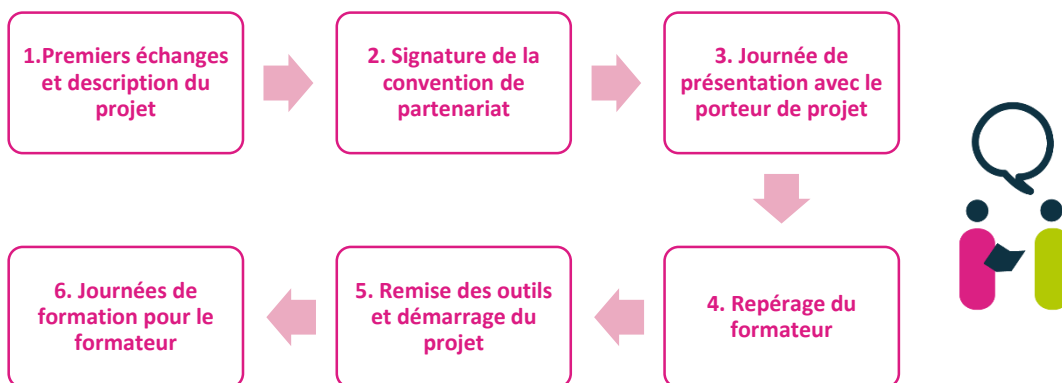
Le proche aidant	Révéler et valoriser les compétences mises en œuvre par les aidants dans l'expérience d'accompagnement d'un proche malade ou en situation de handicap ou de dépendance, quel que soit son âge
La relation à l'autre	Développer les connaissances et les capacités d'analyse des situations par les aidants pour trouver les solutions les plus appropriées à un moment donné
Contexte Environnement	Favoriser la connaissance et la mobilisation des ressources de l'environnement au bénéfice de la personne accompagnée et de l'aidant

LA MISE EN PLACE DE LA FORMATION DES AIDANTS

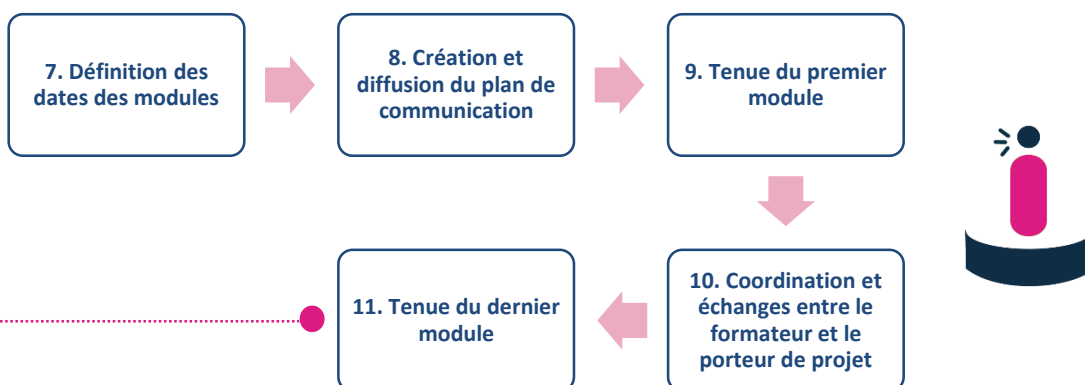
MODALITES ET CONDUITE DU PROJET

LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE DU PROJET

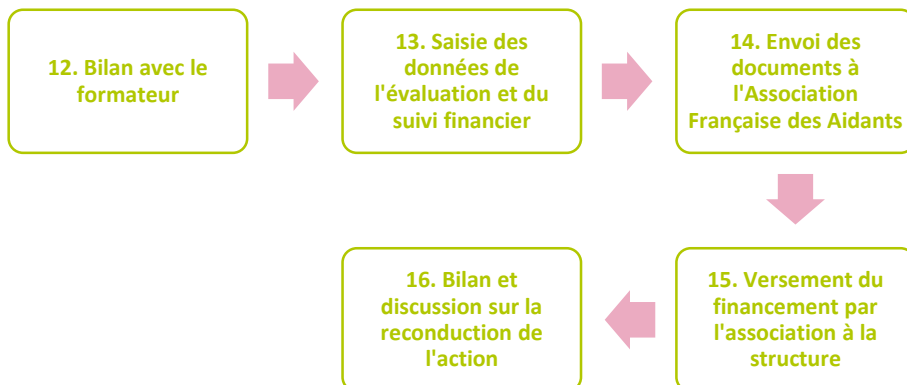
1. Etapes de construction



2. Etapes de pilotage



3. FINALISATION DE L'ACTION



LES ACTEURS

Acteur	PORTEUR DE PROJET	FORMATEUR	CHARGE DE MISSION
Profil	Membre de la structure porteuse	Professionnel du secteur	Salarié de l'Association Française des Aidants
Rôle	Il est le garant de la continuité et de la cohérence du projet pédagogique. Il est l'interlocuteur privilégié de toutes les parties prenantes du projet localement : aidants, formateur, partenaires, presse (et de l'Association Française des Aidants).	Il assure les formations auprès des aidants et il est garant de la pédagogie et de la pertinence des sessions de formation. Il veille à ce que la formation soit conforme aux objectifs qualitatifs.	Il est le référent du porteur de projet sur toutes les questions liées à la mise en place de l'action et est l'interlocuteur du formateur sur les questions pédagogiques.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Pilote localement le projet - S'assure de la cohérence du projet et du respect du présent cahier des charges - Participe à la journée de présentation - Organise les formations (date, heure, lieu, groupe) - Est l'interlocuteur des participants - Est l'interlocuteur de l'Association Française des Aidants - Participe à l'accueil des aidants - Est responsable du suivi financier établi dans la convention - S'occupe de l'évaluation de l'action et de l'envoi des données à l'Association Française des Aidants 	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la formation obligatoire - Est garant de la pédagogie de l'Association Française des Aidants - Prépare les modules à l'appui des scénarios pédagogiques établis - Anime les sessions de formation auprès des aidants - S'assure du suivi des scénarios pédagogiques - S'assure de créer de la cohésion dans le groupe qu'il anime - Veille à ce que la parole circule dans le groupe entre tous les participants - Réalise le bilan pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Est garant de la cohérence nationale du programme de formation - Accompagne le porteur de projet dans la mise en œuvre de l'action - Conseille sur les outils et les méthodes - Est l'interlocuteur des formateurs sur les questions pédagogiques - Réceptionne les documents d'évaluation et de bilan - Vérifie la recevabilité des documents comptables - Est le référent auprès de la CNSA - Donner de l'information sur le secteur et les actualités
Objectifs	Garantir la réussite globale de la mise en œuvre du programme de formation et garantir si besoin un suivi auprès des participants. S'assurer de la conformité pédagogique et organisationnelle de l'action.	Instaurer un cadre de formation permettant aux aidants d'analyser leurs situations, de mieux connaître les réponses existantes et de questionner la relation d'aide. Réussir à instaurer un parcours d'accompagnement à des aidants en formation.	Garantir l'homogénéité de l'ensemble des formations sur le territoire national. Accompagner les porteurs de projets et les formateurs. Vérifier la conformité administrative des actions. Rendre compte auprès de la CNSA.
Formation*	Une journée de présentation (gratuit)	Deux jours de formation (150€/2 jours)**	Anime la Journée de présentation

*Ces formations sont OBLIGATOIRES et uniquement dispensées par l'Association Française des Aidants. Les repas sont inclus.

** Nous vous invitons à prendre contact avec votre OPCA pour étudier les possibilités de financement concernant les frais de transports, d'hébergement ou pour l'inscription.



Éléments complémentaires

- Le porteur de projet et le formateur peuvent être une seule et même personne
- L'action prévoit qu'il n'y ait qu'un seul formateur. Cependant, il est possible de faire intervenir des professionnels aux modules 5 et 6.
 - Au module 5 un professionnel permettant d'analyser comment peuvent être améliorés certains gestes de la vie quotidienne
 - Au module 6 un professionnel du territoire pour pouvoir éclairer les aidants sur l'ensemble des dispositifs existants localement.
- S'il y a une volonté de faire co-animer deux formateurs sur une seule et même session, cette modalité devra être discutée avec l'Association Française des Aidants.
- Selon les disponibilités des acteurs, il peut être envisagé de remplacer la journée de présentation par une demi-journée de travail en présentiel avec le porteur de projet et ses collaborateurs.
- Le formateur, à l'issue de la formation des formateurs, s'engagera pédagogiquement et déontologiquement en signant la Charte du Formateur.
- Des rencontres supplémentaires peuvent être proposées par l'Association Française des Aidants pour développer ses pratiques, rencontrer ses acteurs, renforcer ses connaissances du secteur, etc.



LE FINANCEMENT

Comme fixé dans la convention, une session de formation de six modules sera financée à hauteur maximale de **2300€**. Chaque nouvelle session de formation à destination des aidants mise en place sur la même année et/ou sur les années suivantes et faisant suite à la signature d'un avenant ou d'une nouvelle convention à cet effet se verra à nouveau attribuer un financement d'un montant maximum de 2300€.



Une partie de ce financement provenant de la CNSA, la structure porteuse veillera scrupuleusement à ce que cette action de Formation des Aidants ne fasse pas l'objet d'un autre financement de la CNSA dans le cadre d'une demande de financement auprès d'une ARS ou d'une convention départementale.

Au regard des particularités de chaque structure, la répartition financière par poste de dépenses peut être différente. Aussi il est proposé ci-dessous l'exemple du budget type :

1. Budget type

CHARGES	INGENIERIE DE PROJETS	Coordination, rencontre avec les partenaires, plan de communication, relance des participants, évaluation	38h*	950€
	FORMATION	Coût formation du formateur (obligatoire)	-	Gratuit
		Formation du formateur	14h	350 €
	ANIMATION	Présence du porteur de projets (module 1 & 6 – accueil)	2h	50€
		Formation des aidants par formateur (3h par module + 8h de préparation)	26h	650€
	COMMUNICATION	Impression, diffusion	-	150€
AUTRES CHARGES	Frais de transport, d'organisation, d'accueil	-	150€	
TOTAL CHARGES			2300€	
RECETTES	Financement Association Française des Aidants			2300€
Solde** :			0€	

* Chargé employeur 25€/H

**Pour rappel, l'adhésion à l'Association Française des Aidants est obligatoire pour mettre en place une session de formation (c.f accord cadre CNSA : http://www.cnsa.fr/documentation/accord_cadre_cnsa_-_association_francaise_des_aidants_2014_2017.pdf)

La cotisation sera de 500 € si première adhésion ou de 100€ si renouvellement ou déjà adhérent à l'association. Voir page 7.



Ce modèle propose un cas de figure où le formateur est un membre salarié de la structure porteuse. Dans le cas où le formateur serait extérieur à la structure, une rémunération doit être envisagée. Dans cette situation, il faudra chercher à baisser les coûts d'ingénierie de projets, de communication et les dépenses diverses afin de rémunérer le formateur ; ou encore, de trouver d'autres sources de financement.

2. Suivi financier et pièces justificatives

Concernant le financement, le porteur de projet est libre d'allouer différemment les dépenses par rapport au budget type ci-dessus. Cependant, toutes les dépenses devront être justifiées et **utilisées uniquement dans le cadre de l'action de Formation des Aidants conventionnée avec l'Association Française des Aidants.**

Le porteur de projet dispose d'un outil (Mallette Evaluation et Comptabilité) de suivi financier où il doit inscrire les dépenses relatives à l'action. A chacune de ces dépenses inscrites doit correspondre un justificatif. Le porteur de projet devra remettre le suivi financier à l'Association Française des Aidants et mettre à la disposition les pièces justificatives.

L'ensemble de ces éléments sera à envoyer à l'Association Française des Aidants dans le mois suivant la fin de l'action. La réception et la conformité de ces éléments permettront d'enclencher le versement du financement à la structure porteuse. Après ce versement et suite à un échange de bilan entre l'Association Française des Aidants et la structure porteuse, l'action sera définitivement finalisée.

